UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
UFR SCIENCES HUMAINES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'UFR SCIENCES HUMAINES DU 22 NOVEMBRE 2017

Membres présents ou représentés :

Enseignants : Mmes et MM. BONFAIT Olivier, CAMBERLIN Pierre, CHAPPE Julien *(procuration à* MINONDO-KAGHAD Brigitte), ESPOSITO Arianna, GAIMARD Maryse, JEGOU Anne, KOSSMANN Perrine *(procuration à* ESPOSITO Arianna), LEFEBVRE Sabine *(procuration* à ZARA Vasco), LELEU Arnaud *(procuration à* THIBAUT Jean-Pierre), MINONDO-KAGHAD Brigitte, RAUWEL Alain, SALES-WUILLEMIN Édith *(procuration à* MINONDO-KAGHAD Brigitte), THIBAUT Jean-Pierre, VIGREUX Jean *(procuration à* RAUWEL Alain), ZARA Vasco.

Usagers : Mmes et MM. ADAMIAK Ambre, GRENOUILLET Marius, HOMMEY Mathilde, LAMANT Elodie *(procuration à* ADAMIAK Ambre*)*, PICHON Valentin, THOMAS Jeffrey.

Personnels BIATSS : Mme CLAIR Florence.

Membres extérieurs : BESSE Pierre, LOCHOT Éliane *(procuration à* MAGNIEZ Sophie), MAGNIEZ Sophie, THIERRY Anne.

Absents excusés : Mmes et MM. CHAHRAOUI Khadija, AMA Jean-Baptiste, COLSON Marie-Hélène, DELAGE Juliette, DEVRY Pierre, DOLE Loïc, DUARTE Marion, LACROIX Candice, DAURE Pierre-Henri, GUICHARD Vincent.

Invités : Mme et MM. CHAPOTOT Sandrine, SALVADORI Philippe *(Président du Conseil)*, EL HANBALI Youssef.

Secrétaire de séance : M. ZARA Vasco.

1. Approbation PV du conseil du 4 octobre 2017 :

   approuvé à l'unanimité.

2. Informations générales :
   a) concernant le planning :
   O. Bonfait remarque qu'il n'y a pas de salle pour la dernière semaine du semestre qui est une semaine blanche destinée notamment à rattraper certains cours et que l'UFR Droit aurait la priorité pour les examens prévus la même dernière semaine, mais aucune solution n'a pu être envisagée ;
   Monsieur El Hanbali le rassure : l'UFR Droit a depuis plusieurs années, placé ses examens en décembre et l'UFR Sciences humaines en janvier en raison des effectifs des uns et des autres. Une fois que le planning des examens de Droit aura été arrêté, le planning sera en mesure de nous apporter les réponses pour le rattrapage des enseignements.

   b) élection pour compléter les effectifs du Conseil d'UFR : Ph. Salvadori souligne que sur trois collèges où il y des sièges à pourvoir, il n'y a que le collège BIATSS et Usagers (Étudiants) qui ont déposé respectivement une et deux listes, le collège A des enseignants n'ayant présenté aucune liste.

3. Projets de tutorat :
   En raison de restriction budgétaire, le tutorat de Licence a été supprimé.
   À l'initiative de l'UFR, il est possible de proposer aux six départements un petit budget supplémentaire de l'UFR (non pas de l'Université) de soutien d'environ 300h (budget qui n'affecte pas le budget propre aux départements et qui est pris en charge par l'UFR).
   Les départements ont répondu favorablement en remontant leurs besoins :
   - Psychologie (42h),
   - Histoire (28h),
   - Histoire de l'art et archéologie (28h),
   - Géographie (22h),
   - Sociologie (20h)
   - Musicologie (27h).

   Cette ventilation est votée à l'unanimité.

4. Budget 2018
   Y. El Hanbali présente le budget en détaillant et expliquant les différents points qui le constituent :
   - La dotation de fonctionnement,
   - La charge d'enseignement, le taux de recours aux vacataires,
   - La dotation de la recherche.

A l'appui des documents distribués, Youssef El Hanbali explique la répartition du budget alloué aux départements selon les effectifs (hormis CPGE et FC), la dotation par mention de Master pour les invitations d'enseignants externes (voir document annexe).
A ce sujet, Ph. Salvadori explique la modification des dotations concernant les Masters, et souligne qu'il n'y a pas eu jusqu'à ce moment une vérification de ce que les responsables de Master font de ce budget (ce qui sera dorénavant demandé).

M. El Hanbali continue avec la présentation des sources propres concernant la préparation du budget 2018 (voir document annexe), et souligne la situation particulièrement dramatique concernant la collecte prévisionnelle de la taxe d'apprentissage (montant collecté en N-1 réduit de 70%).
Le montant prévisionnel de collecte ainsi calculé est égal à 7729 €, ce qui est extrêmement faible pour une composante de la taille de l'UFR des Sciences humaines.

Le budget est soumis au vote : **approuvé à l'unanimité.**

5. Convention et subventions :

Conventions :

Une convention entre le département de géographie (master TMEC) et la société Kéolis : cette convention porte sur un projet pédagogique en vue de réaliser une enquête sur la mobilité évènementielle. Kéolis versera en contrepartie de cette étude la somme de 2 000 €.

Approuvé à l'unanimité.

Subventions :

- Congrès de l'ACAPS, subvention de 500 €
- Département de géographie : association GEOQUANTH, 1000 € pour une sortie d'études en Alsace et dans les Vosges
- Département d'histoire : association Maximus, 1000 € pour l'organisation d'un voyage au Musée des **Antiquités Nationales.**
- Département d'Histoire de l'art et archéologie :
  - Association **AAUB** 1125.70 € voyage à Strasbourg
  - **Artenko** 2450.33 € voyage à Strasbourg
  - **AAUB** 1000 € voyage en Grèce
  - **Artenko** 1000 € voyage à Vienne.

Budget des subventions soumis au vote : **approuvé à l'unanimité.**

6. Capacités d'accueil et admission en L1 : suite à la suppression/modification d'APB, deux sollicitations :

Les départements sont toujours invités à donner leurs capacités d'accueil, mais l'interrogation demeure concernant la différence entre capacités réelles et capacités indicatives, ce qui semble remis en cause par le projet de loi. Au vue des inscriptions de l'année en cours, Ph. Salvadori

remarque de plus un décalage entre les capacités d'accueil indiquées et les capacités d'accueil réelles, ce qui pose avec acuité le problème du prochain budget.

Le cadre d'accueil : le vote législatif a été anticipé au 19 décembre 2017 du fait que les lycéens peuvent commencer leur inscription le 15 janvier 2018.
Les mêmes règles s'appliqueront sur l'ensemble des disciplines :

- 10 vœux de la part des étudiants ;
- les vœux ne seront pas hiérarchisés ;
- il n'y aura pas de priorité académique ;
- il sera demandé aux Départements d'opérer obligatoirement un classement des vœux, selon des attendus (qui seront convertis en critères).

Dans la phase actuelle (pour mercredi 28 novembre 2017, c'est-à-dire dans six jours) il est demandé de définir les attendus locaux qui s'ajouteront aux attendus nationaux.

Interrogation : comment adosser des critères locaux à des critères nationaux qui ne sont pas encore connus à l'heure actuelle ?
L'urgence et la compression du calendrier empêchent toute réflexion adéquate sur ce sujet.
Ph. Salvadori souligne que la notion de « classement » induit aussi celle de « sélection ».
La CDUL (Conférence des Doyens et Directeurs d'UFR Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines et Sociales), propose trois attendus :

1. Maîtrise de la langue française ;
2. Maîtrise d'une langue étrangère niveau B2 (ce qui est en contradiction évidente avec le fait qu'il s'agit du niveau requis au niveau Bac+5) ;
3. Motivation d'un projet d'études.

Les critères qui guideraient le classement seraient :

1. Note supérieur à 10 en français, histoire, géographie au lycée ;
2. note supérieure au 10 d'une langue étrangère ;
3. lettre de motivation.

La question du type de baccalauréat ayant été écartée a priori, on se concentre sur les notes, ce qui pose le problème de la pondération des notes et de l'appréciation qui sera donnée à la lettre de motivation.

Monsieur Pierre BESSE apporte son expérience professionnelle concernant les concours passés en Médecine. Il souligne que malgré l'absence du mot dans le projet de loi, il s'agit bien d'une sélection à l'entrée de l'université.

Suit un débat concernant les différents éléments problématiques contenus dans la procédure, qui pourraient conduire les étudiants à multiplier les recours.
Concernant la date butoir indiquée du 28 novembre 2018, la proposition faite en conseil est de ne pas remonter d'attendus locaux pour nos disciplines dans l'attente de pouvoir prendre connaissance du cadre national (prévu en début d'année prochaine).

En revanche, une motion est présentée en séance. Cette motion souligne deux difficultés, l'une afférente au souhait d'une priorité académique et l'autre à l'expression par les lycéens d'un vœu prioritaire.
Le texte de la motion soumis au vote :
« Le Conseil de l'UFR des Sciences Humaines réuni ordinairement le 22 novembre 2017, et examinant les nouvelles conditions d'entrée en L1, s'inquiète de la disparition de la priorité aux lycéens de l'académie de Bourgogne et de la libre hiérarchisation de leurs vœux par les lycéens ; il demande leur rétablissement.
L'expérience montre par ailleurs que, en ce cas et à ce niveau, les lettres de motivation ne sont pas un critère pertinent et aggravent les déterminismes sociaux tout en augmentant, par le flou de leur appréciation, le risque de recours juridiques».

Le texte est approuvé à l'unanimité.

7. Questions diverses : néant.

La séance est levée à 19h40.

Le secrétaire de séance,

Vasco ZARA

Le doyen de l'UFR Sciences Humaines,

Philippe SALVADORI